

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 8

Artikel: Allô la ville, ici la campagne : l'exploitation agricole pluri-familiale

Autor: Bonjour, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLO LA VILLE ICI, LA CAMPAGNE

le monde du travail

L'exploitation agricole pluri-familiale

Le plan Mansholt, ainsi que les réactions qu'il a suscitées, ont été largement exposés dans la presse. Nous partageons l'avis de ceux qui estiment l'application de certaines mesures proposées par le « Moteur » de l'Europe verte comme anti-sociale et peu convaincante quant à leurs effets bénéfiques sur l'économie agricole. Il y a cependant dans ces propositions des éléments positifs qui peuvent retenir notre attention. Nous pensons particulièrement à la concentration indispensable des exploitations agricoles familiales, sous la forme de communautés d'exploitations.

La France, comme la Suisse du reste, connaît cette formule d'association. Sa dénomination varie selon les régions : nos voisins parlent en général d'agriculture de groupes, les Romands qualifient ce genre de communautés d'associations intégrales, et M. Mansholt les désigne sous le nom d'exploitations agricoles pluri-familiales.

UN PEU D'HISTOIRE

Il nous a paru utile de reprendre les éléments principaux de cette formule communautaire et d'en exposer les avantages et les inconvénients à la lumière des expériences faites jusqu'à ce jour.

La première association intégrale a été créée en 1961 à Vuteboët, par MM. Wagnière et Martinet. Elle fonctionne depuis cette date à la satisfaction des associés.

Aujourd'hui, bien que ne disposant pas d'une statistique précise, nous estimons à une quinzaine le nombre des associations intégrales en activité dans le canton de Vaud. Il ne fait pas de doute que leur nombre ira sans cesse en augmentant, en raison notamment de l'esprit ouvert et coopérateur des jeunes exploitants agricoles.

STATUTS JURIDIQUES

Il s'agit là de fixer les points essentiels des rapports des membres entre eux. L'association peut prendre différentes formes juridiques ; en général, elle sera constituée en une société simple, selon les articles 530 et suivants du Code des obligations.

Son objectif : exploiter en une seule entreprise les domaines de deux, éventuellement trois agriculteurs. A cet effet, chaque associé remet à la société le cheptel vif et mort qu'il possède. Ce cheptel devient propriété de l'association, qui reconnaît les apports des membres et verse un intérêt pour ces valeurs. Selon les besoins de la nouvelle entreprise, la composition de ce cheptel pourra être modifiée par la vente de certaines machines inutilisées, et l'achat d'engins plus appropriés.

Les biens-fonds et les bâtiments restent la propriété individuelle de chacun et ne sont donc pas acquis par l'association.

Les propriétaires touchent un loyer normal pour les exploitations remises à l'association, et supportent en conséquence les frais inhérents à la propriété, soit réparations, impôts, assurance-incendie, améliorations foncières, etc.

La direction technique, l'administration, la gestion, incombent aux associés qui prennent leurs décisions en principe d'un commun accord. L'un des intéressés est en général chargé de la comptabilité et de la correspondance. Cette tâche peut être confiée à une personne étrangère à la famille.

L'ASPECT FINANCIER

Le comptable encaisse le produit de toutes les ventes de l'entreprise et règle les factures d'exploitation. De plus, il verse mensuellement un salaire à chaque associé. Ce salaire en espèces, qui varie entre Fr. 500.— et Fr. 800.—, concerne exclusivement les chefs de l'entreprise ; les épouses, de même que les autres membres de la famille, sont rémunérés à part pour leur collaboration occasionnelle à l'exploitation. A la fin de l'année le bénéfice — ou la perte — est partagé entre les associés, après avoir opéré

les amortissements et si possible constitué des réserves.

Il est recommandé d'user de prudence dans la rémunération des chefs de l'entreprise. L'expérience a montré qu'un salaire mensuel de Fr. 500.— doit être considéré comme judicieux la première année ; il peut être augmenté les années suivantes si les résultats comptables laissent apparaître des bonis réguliers.

LES AVANTAGES

Réduction de la main-d'œuvre, meilleure rentabilité des machines, améliorations sur le plan social et familial, tels sont les principaux avantages de la formule communautaire décrite ci-dessus.

La réduction de main-d'œuvre est compréhensible si l'on songe à l'expérience et à l'efficacité du travail de deux patrons en comparaison de celles des salariés. D'autre part, il est plus avantageux d'exploiter à deux un domaine de 30 hectares par exemple, plutôt que, seul, un domaine de 15 hectares. La division du travail est recommandée. Elle permet de confier, par exemple, la responsabilité de la production animale à l'un des associés, alors que le deuxième s'occupe plus particulièrement de la conduite des cultures.

Point n'est besoin d'insister sur la meilleure rentabilité des investissements en machines, qui s'amortissent plus facilement en raison de l'importance de l'entreprise.

La personne qui retire, à juste titre, un avantage certain de l'association intégrale, est la mère de famille. N'étant pas astreinte à collaborer d'une manière suivie à l'exploitation, elle peut se vouer plus normalement à son ménage et à ses enfants.

Mentionnons enfin la possibilité offerte aux associés de s'accorder, à tour de rôle, quelques jours de vacances, ainsi qu'un ou deux dimanches par mois, comme aussi de pouvoir assumer plus facilement des responsabilités dans les organisations agricoles dont ils sont membres. L'exploitation pluri-familiale est donc une formule très valable qu'il y a lieu de multiplier. Elle a sa place au sein d'une agriculture évoluée qui tend vers la coopération et la concentration.

Jean Bonjour.

LE COURRIER de la rédaction

LA FORMATION DES GOUVERNANTES DE HOME EN SUISSE ROMANDE

Madame, Si la parution de votre tableau « L'employée de home » se justifiait dans votre journal, il m'eût paru plus juste de le titrer : « Gouvernante de home ou d'institution hospitalière ». Mais je suis surtout surprise que vous ne relatiez pas le phénomène de réelle carence concernant cette formation en Suisse romande.

Les besoins à ce niveau sont tels que les « Hausbeaminnen » sortant d'écoles suisses allemandes sont toujours insuffisantes.

Le personnel en charge de ces fonctions en Romandie, n'a, en général, reçu aucune formation qui lui permette d'assumer les réelles responsabilités auxquelles il doit faire face.

Il serait heureux de remettre en valeur pour bon nombre de jeunes filles intelligentes une profession intéressante, mais qui demande de réelles dispositions et motivations.

Cela permettrait de combler une lacune évidente dans l'enseignement professionnel de nos cantons romands, car je vois difficilement nos jeunes filles suisses françaises sortant... même de primaire supérieure s'engager à étudier en allemand.

Veillez recevoir...

Anne Girard.

Bibliographie

POUR NOS ENFANTS

« Le crapaud à lunettes », édité par Pro Juventute, a 50 ans !

Pour marquer cet anniversaire, le « Crapaud à lunettes » a pris du poids : il paraît désormais sur 12 pages, chaque semaine. Cette nouvelle enchantera ses amis. Compte tenu de cette réjouissante amélioration et de divers facteurs d'ordre technique et économique, le prix de l'abonnement passe à Fr. 20.— par année.

Les brochures OSL (œuvres suisses des lectures pour la jeunesse). Des histoires captivantes qui paraissent sous différentes rubriques : album à colorier, premières lectures, voyages et aventures, jeu et distraction, sport, histoire, etc. Pour tous les goûts, de 6 à 14 ans. De la bonne lecture (sans sens péjoratif, au contraire !) à bon marché : 1 franc la brochure, dans les librairies, les kiosques, les dépôts scolaires.

PLAIDOYER

La profession d'infirmière en psychiatrie

— Il y a beaucoup trop de miettes de pain devant cette fenêtre... D'ailleurs les oiseaux ne préfèrent-ils pas les vers de terre ?

— Bien sûr qu'ils préfèrent les vers de terre, mais j'en trouve point dans ma chambre...

Un bon mot ? Hélas ! non, car l'homme qui me répond de la sorte fait les cent pas dans sa chambre de malade, le front plissé, le visage tourmenté. Brusquement, il s'arrête et regarde la prise électrique.

— Regarde voir ça, dit-il, en se parlant à lui-même.

— C'est ça ce truc du mouvement perpétuel ! et il se remet à tourner autour.

Quelques portes plus loin, une jeune femme rit jusqu'aux convulsions, au délire...

Il y a vingt ans à peine, ces deux malades mentaux — comme des milliers d'autres auraient eu peu d'espoir de sortir un jour de ces hôpitaux spéciaux où leurs familles, souvent à la suite de situations dramatiques, avaient été contraintes de les enfermer.

Et aujourd'hui ? Dès 1952, un changement important est intervenu dans le traitement des troubles mentaux, grâce à la découverte de la chlorpromazine, premier d'une série de médicaments qui agissent d'une façon quasi miraculeuse sur le psychisme de tels malades. Parallèlement, nous disposons d'unités de soins de conception entièrement nouvelle, et équipées d'appareils modernes et coûteux.

Pourtant, dans une de nos salles immaculées, un paysan, malade dément et sénile, qui erre, seul et malheureux, à la recherche de chèvres, nous rappelle ce qu'une infirmière, un infirmier, sont en mesure d'offrir au malade : la présence simple, mais essentielle et combien apaisante, d'un autre être humain.

Sur le plan de la technique pure, nous possédons aujourd'hui les moyens de prodiguer des soins intensifs et d'appliquer des traitements modernes. Mais le malade mental aura toujours besoin, et par dessus tout, de l'entourage de personnes saines et normales qui, par leur façon d'être même, proposent une norme encourageant le déficient à restructurer ses possibilités restées intactes.

A beaucoup de jeunes qui, parfois à juste titre, remettent en question l'état de choses actuel, et cherchent l'occasion de se dépenser utilement, on aimerait montrer le rôle indispensable de l'infirmière, de l'infirmier.

L'infirmier et l'infirmière en psychiatrie suivent pendant trois ans des cours de formation avant d'obtenir leur diplôme ; ils ont ensuite la possibilité de fréquenter l'Ecole supérieure de la Croix-Rouge suisse. Durant leur formation, ils reçoivent un salaire qu'ils apprécient — on les comprend — énormément. Une caisse de retraite leur garantit l'indépendance lorsqu'ils cesseront leur activité professionnelle.

Si captivant que soit cet apprentissage, c'est le fait d'entrer en relation avec le malade et d'exercer, comme auxiliaire des médecins, une influence réelle et bénéfique, qui procure cette satisfaction personnelle et cette joie sereine que connaissent ceux qui exercent une profession utile.

Faut-il encore répéter que, par suite surtout de la spécialisation et la différenciation des soins, il manque du personnel dans les hôpitaux ? Il y a quelque temps, un éminent professeur terminait son exposé en se demandant si, dans quelques années, il se trouvera encore quelqu'un pour nous soigner, nous, les vieux...

Rose Indergard, infirmière.

LA GRAPHOLOGUE

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, bonne santé, bon équilibre, sens de l'observation, attention soutenue, grande imagination pour voir évoluer son personnage, capacité d'abstraire, jugement pondéré, grande intuition. Style aisé, simple, mais pourtant nuancé.

Psychologiquement, il faut savoir accepter des natures différentes de la sienne, avoir maîtrisé ses propres problèmes (afin de ne pas se projeter dans son travail).

Moralement, il faut avoir le sens des responsabilités, être discret, demeurer modeste et reconnaître ses limites lorsqu'on se sent dépassé.

Formation nécessaire avant les études. — Bonnes études générales, bachelier souhaitable. La candidate sera avantagée par une formation paramédicale ou administrative, sociale ou commerciale, selon la voie qu'elle désire suivre.

Ecoles. — En Allemagne, où la graphologie est reconnue comme une science, on peut l'étudier dans plusieurs universités. On peut faire une thèse de doctorat sur un sujet graphologique. En France ou en Suisse, il existe des cours par correspondance, un séminaire à Bâle dépendant de l'Université. En Suisse romande existe un cours à l'Ecole-Club Migros à Lausanne, qui recommence chaque automne.

ETUDES

Age minimum. — La profession n'étant pas encore protégée, il n'y a pas de règle, mais une certaine expérience de la vie est souhaitable. Il faut en tout cas avoir 25 ans pour se présenter au diplôme de la Société française de Graphologie.

Durée des études. — En général, on compte trois ans, deux ans au minimum en disponibilité totale.

Programme des études. — Histoire de l'écriture, histoire de la graphologie. Etude des différents systèmes des grands graphologues : Abbé Michon, Crépiaux-Jamin, Mme A. Teillard, Klages, Pulver, etc., la graphologie proprement dite. Des bases en psychologie, caractérologie, morphologie et psychanalyse.

Diplôme. — Des graphologues privés donnent des cours permettant d'accéder au diplôme de la SFG (examen à Paris en juin chaque année).

Perfectionnement. — Les travaux des maîtres, les congrès (ils se font de plus en plus nombreux).

LA DEMANDE

Etant donné le secret professionnel, il est difficile de se faire une idée exacte de la demande. Mais la plupart des grandes maisons utilisent la graphologie pour la sélection de leurs cadres. Certains graphologues sont harcelés, d'autres ont une profession à côté. La profession n'étant pas protégée, il faut compter avec une concurrence qui n'est pas toujours sérieuse et qui décourage parfois les employeurs, après de mauvaises expériences. Cependant, la demande de bons graphologues augmente régulièrement.

Perspectives d'avenir.

Très bonnes, à en croire les graphologues de Suisse et des pays voisins (France, Belgique, Allemagne). La graphologie peut travailler à son compte ou enseigner dans une école. En outre, la profession permet d'être envisagée comme un recyclage intéressant pour des femmes dans la quarantaine ayant les possibilités matérielles de se faire une clientèle sans trop se presser.

L'OFFRE

Ce travail offre une ouverture constante sur tous les problèmes. Il contient en germe une progression continue, des contacts magnifiques, de merveilleux échanges de confiance et d'amitié.

C'est un métier difficile, mais c'est un beau métier.

Salaires. — Selon l'importance du travail et la compétence du graphologue, il y a des barèmes assez différents.

Pour la sélection, l'esquisse varie entre 40 et 70 francs.

Pour le portrait personnel, il faut compter entre 60 et 200 francs.

Il n'y a pas de temps moyen ; certains portraits se font avec aisance et presque sans fatigue, d'autres requièrent une tension très grande. Aussi n'en fait-on jamais des quantités par semaine.

Avantages sociaux. — Les avantages sociaux sont momentanément nuls, il faut le savoir au départ.

Une graphologue doit être prête à assumer sa propre solitude et toutes ses responsabilités financières, d'organisation et de vie. Pas de vacances payées, ni secours maladie, etc., etc.

Il lui faut donc de la discipline sur le plan de son organisation personnelle. En Allemagne, certains graphologues espèrent pouvoir être mis sur un pied d'égalité avec certains travailleurs sociaux et pouvoir être ainsi en mesure de venir en aide à ceux qui n'ont pas les moyens de recourir à eux.